

**Accréditations 2026 – Faculté de Santé
Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical.**

Conseil académique du 29 septembre 2026

Délibération 2026/09/CAC-003

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.613-1 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse, notamment son article 24 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 30 juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

❖ **APPROUVE** les demandes d'accréditation 2026 pour le Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical de la Faculté de Santé des diplômes suivants :

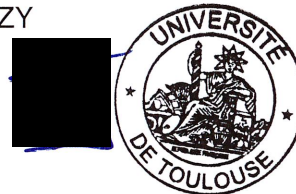
- **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (2e cycle).**
- **Diplôme d'État d'infirmier.**
- **Certificat de capacité d'orthophoniste.**

Toulouse, le 29 septembre 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

7 octobre 2026



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Nombre de voix favorables : 48

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE

EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa)

Arrêté du 11 février 2026

- I. NOM DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME
ECOLE DE SAGE-FEMME DU CHU DE TOULOUSE, école hospitalière

- II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Organisation actuelle (École / Département de maïeutique / Autre) : **Ecole hospitalière**

Date prévisionnelle d'intégration à l'université (au plus tard 1^{er} septembre 2027) : **1^{er} septembre 2027 : (prolongation pour un an de l'agrément par la Région Occitanie)**



AGREMENT ECOLE
2026 2027.pdf

Quelle modalité d'intégration à l'université est choisie ou envisagée :

x Département de maïeutique rattaché à une UFR. Préciser le nom de l'UFR. : **département de Maïeutique au sein de l'UFR santé (souhait de l'école)**

☐ UFR de maïeutique

- III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION
A ce jour, pas de remplacement à l'issue du départ de Mme Amiel

- IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME :
Structure partiellement intégrée dans l'université au sein du département Médecine Maïeutique Paramédical.
La structure est dirigée par la sage-femme directrice.
L'ARS convoque un Conseil Technique annuellement pour prendre connaissance du rapport d'activité de l'école.
Au sein de l'université, les Modalités de contrôles des compétences et connaissances ainsi que les syllabus sont validés annuellement en CFVU.
La sage-femme directrice participe au bureau du conseil de département et une sage-femme enseignante est membre du Conseil de département
La sage-femme directrice est quant à elle membre du Sénat de l'université



Organigramme ESF
2026.xlsx

- V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

-Anna Rita CASCIONE : Sage-femme enseignante responsable de l'organisation des stages

- Coralie FREGONESE : Sage-femme enseignante responsable du domaine prénatal et du domaine recherche, ainsi que du 2^{ème} cycle
- Cécile LAMOTHE : sage-femme enseignante responsable de l'évaluation clinique, ainsi que du 2^{ème} cycle, **départ à la retraite le 1^{er} septembre 2026.**
- Hélène LEMOINE : sage-femme enseignante responsable du domaine per natal et du domaine gynécologie, ainsi que du 1^{er} cycle
- Véronique MARTINEZ : sage-femme enseignante responsable de l'évaluation des stages et des enseignements
- Marlène TRUQUET : sage-femme enseignante responsable du domaine post natal et du domaine générique, ainsi que du 1^{er} cycle

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Joindre les axes du projet pédagogique et la maquette de formation (utilisation de la structure de l'annexe de l'arrêté en respectant le libellé des unités d'enseignement)



projet_pedagogique_e_ecole_maieutique



SYLLABUS DFASMa1 2026 2027.docx



PROJET SYLLABUS DFASMa2.docx

- Mutualisation des enseignements : **oui pour la santé environnementale, le numérique en santé, l'éthique, TD apprentissages soins**
 - avec d'autres formations de santé : **autres professions médicales**
 - autre : **Enseignantes dispensent des cours à l'école d'aides-soignantes, à l'école des infirmières de bloc opératoire, département pharmacie ou encadrent des mémoires de l'école de kinésithérapie et autres...**
- Stages :
 - modalités d'agrément des terrains de stage : **les stages au sein des structures hospitalières périphériques et du CHU de Toulouse sont liés par convention avec l'école et sont les terrains de stage prioritaires pour les étudiants.**
Chaque stage élabore une charte d'accueil des étudiants.
A l'issue de chaque stage, les étudiants évaluent leur terrain de stage et une restitution est faite lors des réunions annuelles entre l'école et les structures accueillant des stagiaires
 - typologie des terrains de stage (hospitalier, libéral, PMI...)
 - Au CHU de Toulouse : salle de naissances, suites de naissances, urgences, consultations, Grossesses à Hauts Risques, gynécologie, bloc opératoire, orthogénie, PMA, échographie**
 - Cliniques : salles de naissances, suites de naissances, services de gynécologie, bloc opératoire, orthogénie**
 - Centres hospitaliers périphériques : salle de naissances, suites de naissances, consultations, gynécologie, orthogénie, échographie...**
 - PMI : pour les suivis de grossesses et les suites de naissance avec des vulnérabilités.**
 - Sages-femmes Libérales pour la gynécologie, pour le suivi des grossesses, la préparation à la naissance, le suivi à domicile, échographie...**

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Préciser la répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale : **Les étudiants sont majoritairement en formation initiale. Certains étudiants bénéficient de dispositifs de prise en charge (ANFH, promotion professionnelle, reconversion, France Travail...)**

A titre informatif, le recrutement des étudiants en 2026-2027 se répartira comme suit :

- PASS (11),
- LAS 1 (6)
- LAS 3/2 (9)
- PASSERELLE (4)

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Une supervision clinique en stage est organisée avec les sages-femmes cliniciennes : en cours de stage les étudiants ont une sage-femme référente avec laquelle ils peuvent échanger et/ou signaler leurs difficultés.

La réforme prévoit un statut de maître de stage (dispositif en cours de construction).

Lors des retours de stage, des groupes de parole sont organisés avec une psychologue pour débriefer sur les situations anxiogènes ou sur les difficultés rencontrées en stage.

Chaque étudiant bénéficie d'un temps d'encadrement individuel avec une enseignante sur le lieu de stage.

Chaque étudiant a, *a minima*, un entretien annuel avec un référent pédagogique. Dans le courant de l'année autant d'entretiens que nécessaires peuvent avoir lieu soit à la demande de l'étudiant soit à la demande du référent pédagogique.

Pour la réalisation de la thèse d'exercice, des ateliers coopératifs sont proposés et organisés à la demande des étudiants en plus des enseignements spécifiques. Ils complètent les enseignements prévus au syllabus. Ils se font par groupe de 3 ou 4 étudiants en fonction des difficultés rencontrées.

Enfin, pour les étudiants en difficulté dans le cadre des apprentissages, des ateliers sont réunis pour revoir les méthodes de travail et d'apprentissage.

IX. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Conventions de partenariat avec des universités étrangères : Suisse ; Italie ; Belgique

Convention de partenariat avec la maison des femmes : vacation d'une sage-femme enseignante au sein de cette structure



UCSC Institutional
Fact Sheet 2025-202



Protocole de
partenariat entre la

X. DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Analyse et prise en compte des informations recueillies, dont l'évaluation des enseignements par les étudiants

Les enseignements sont évalués semestriellement par les étudiants (dispositif anonyme informatisé). Les évaluations portent sur la difficulté du cours, la rapidité de l'intervenant, l'intérêt perçu du cours et permettent de laisser un commentaire libre. Chaque année ces évaluations permettent un réajustement des enseignements.

XI. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique **prévu le**
- Du conseil d'administration : **prévu juin/juillet 2026**
- Du conseil technique : **pas de date prévue**

Date de dépôt des dossiers d'accréditation pour instruction à partir du 15 mai dans l'application FRESQ.

ANNEXE

REFERENTIEL DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MAÏEUTIQUE

Les titulaires du diplôme d'État de docteur en maïeutique exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

Toutes les compétences présentées dans le référentiel de formation ci-dessous s'exercent dans le respect de la réglementation, de la législation, de la déontologie et de l'éthique professionnelle. Dans une démarche inclusive, l'étudiant prend en compte tous les facteurs qui peuvent impacter ses activités (personnes en situation de handicap et de vulnérabilité, besoins spécifiques ...)

Les modalités pédagogiques mobilisables sont notamment : cours magistraux, classes inversées, apprentissages par problème, apprentissages du raisonnement clinique, exposés, analyses de cas, patients partenaires, enseignements en ligne et tout autre dispositif défini par les formateurs.

L'apprentissage clinique peut consister en :

- De la simulation en santé ;
- Des séances d'apprentissage du raisonnement clinique ;
- Des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Pour chacun des domaines de compétences, les modalités d'évaluation suivantes peuvent être mobilisées :

- Évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- Évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations problèmes, ECOS, simulations ... ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la compétence : gestion de situations professionnelles en stage clinique, conduite de projet, gestion de situations professionnalisantes, analyses réflexives ... Ces évaluations peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stages.

Domaine Prénatal : Assurer le suivi médical de la grossesse

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	10 à 12 ECTS pour l'enseignement théorique 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 85% de stage
Université de Toulouse	12 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale dans les situations courantes : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la grossesse • Diagnostiquer les troubles bénins liés à la grossesse • Elaborer le bilan de situation de la femme enceinte et du fœtus à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire et/ou réaliser les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter le cas échéant vers les professionnels et structures appropriés • Planifier le suivi de la femme enceinte à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter le parcours de soin mis en place	UE Suivi des grossesses à bas risque

Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce, en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien prénatal précoce dans les situations courantes et coanimer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité : Concernant l'entretien prénatal précoce : • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Favoriser l'élaboration d'un projet autour de la naissance et de la vie familiale • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant la préparation à la naissance et la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animations	UE Accompagnement du projet de naissance
Compétence 3 – Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des grossesses à haut risque

Domaine Périnatal : Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 20 à 24 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Toulouse	8 ECTS pour l'enseignement théorique 20 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat en accueillant le nouveau-né	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Assurer la surveillance du travail, la réalisation d'un accouchement eutocique en présentation céphalique et la prise en charge du post-partum immédiat : - Favoriser la mise en place du projet de naissance - Analyser les données permettant d'identifier le stade du travail et d'établir le pronostic obstétrical, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique - Adapter la prise en charge au regard de l'évolution du travail et de la santé maternelle et fœtale - Pratiquer un accouchement eutocique en présentation céphalique en autonomie (y compris la délivrance) - Evaluer les lésions périnéales et réaliser les sutures - Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat, en l'adaptant aux situations à risque	UE Naissances eutociques
Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parent-enfant	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réunir les conditions favorables à l'instauration des interactions précoces parent-enfant dans les situations courantes : Transmettre aux parents l'ensemble des repères et des informations sur les besoins et les compétences sensorielles et sociales de l'enfant dans les situations courantes	UE Accompagnement de la parentalité en périnatal

Compétence 6 – Assurer, en collaboration, le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge : • Identifier les situations pathologiques des différents stades du travail et du postpartum immédiat et évaluer le caractère d'urgence au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Évaluer la nécessité d'une réanimation du nouveau-né et identifier les urgences médico-chirurgicales néonatales • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les manœuvres et les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations perpartum à haut-risque

Domaine Postnatal : Assurer le suivi médical de la période postnatale

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université Toulouse	de 9 ECTS pour l'enseignement théorique 11 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 7 - Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les visites post-natales mère-enfant, la consultation postnatale et les consultations de suivi néonatal dans les situations courantes : • Réaliser un débriefing du vécu maternel de l'accouchement et repérer les dysfonctionnements des interactions parentales • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Apprécier l'évolution staturo-pondérale et le développement neuro-sensori-moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant • Elaborer le bilan de situation de la mère et de l'enfant à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Organiser la continuité des soins dans ses dimensions médico-psycho-sociales	UE Suivi mère-enfant à bas risque
Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal, en animant des séances de soutien à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien postnatal précoce dans les situations courantes et co-animer des séances de soutien à la parentalité : Concernant l'entretien post-natal précoce : • Instaurer un dialogue afin de recueillir le vécu de l'accouchement et du postpartum et les besoins	UE Accompagnement de la parentalité en postnatal

• Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant les séances postnatales de soutien à la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animation	
Compétence 9 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations postnatales à haut risque

Domaine Gynécologique : Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 6 à 8 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université Toulouse	de 8 ECTS pour l'enseignement théorique 6 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception, et en réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser dans les situations courantes les consultations gynécologiques et la rééducation périnéo-sphinctérienne : Concernant la consultation gynécologique : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la santé génésique • Aborder la sexualité et identifier les éventuels troubles • Elaborer le bilan de situation de la femme, à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires, repérer les situations pathologiques ou les éventuelles anomalies et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Prescrire et réaliser les examens de dépistage des cancers gynécologiques et des I.S.T., y compris au(x) partenaire(s) • Planifier le suivi de la femme (et du ou de la partenaire) à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter la stratégie mise en place Concernant la rééducation périnéo-sphinctérienne : • Conduire une démarche de dépistage afin de repérer et traiter les éventuels troubles fonctionnels • Mettre en œuvre la rééducation périnéale, en choisissant la ou les techniques de rééducation adaptées	UE Suivi gynécologique

Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception, en réalisant une interruption volontaire de grossesse	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser la consultation de contraception et assurer les différentes étapes d'une interruption volontaire de grossesse dans les situations courantes, concevoir et animer des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : Concernant la consultation de contraception : • Prescrire et renouveler les contraceptifs choisis ainsi que les examens complémentaires nécessaires • Réaliser la pose et le retrait des dispositifs contraceptifs • Planifier le suivi de la femme • Évaluer et adapter la contraception mise en place Concernant l'interruption volontaire de grossesse: • Réaliser une consultation pré-IVG, prescrire et ou réaliser les examens complémentaires • Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode • Orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés dans le cadre d'une prise en soin en réseau • Prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuse et instrumentale • Réaliser une consultation post-IVG afin d'évaluer le succès ou l'échec de la méthode, les effets secondaires et les éventuelles complications, et de prescrire une contraception pour les suites de l'IVG • Traiter les effets secondaires et, en cas de complications, orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : • Concevoir des séances contenant toutes les informations essentielles aux attentes du groupe • Animer des séances interactives en s'appuyant sur des outils éducatifs et d'accompagnement adaptés • Evaluer les séances en s'appuyant sur des indicateurs afin de proposer des actions d'amélioration	UE Santé sexuelle et reproductive

Compétence 12 - Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence, en participant à l'assistance médicale à la procréation	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge et identifier les différentes étapes de l'assistance médicale à la procréation (AMP): Concernant les situations pathologiques : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place Concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP) : • Informer les femmes sur l'autoconservation des ovocytes • Prescrire les examens de première intention devant des difficultés à concevoir • Orienter vers un service d'AMP et rédiger un courrier de liaison • Décrire le parcours de l'AMP	UE Suivi des situations gynécologiques particulières

Domaine Recherche : Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche
Université de Toulouse	8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques, en réalisant la lecture critique d'articles	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Analyser et interpréter l'information scientifique avec des outils adaptés : • Réaliser la lecture critique d'articles scientifiques y compris en langue étrangère • Maîtriser les outils numériques et bibliographiques • S'initier à la revue systématique de littérature • Interpréter l'information scientifique et professionnelle • S'initier aux logiciels de traitement de données	UE Recherche
Compétence 14 : Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée, en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Rédiger un projet de thèse d'exercice : • Initier une démarche de recherche : conceptualiser et problématiser • Expérimenter les approches méthodologiques (quantitative, qualitative, mixte... avec un accompagnement individualisé en fonction du projet de thèse) et les outils de recueil de données • Valider les démarches d'autorisations institutionnelles et les aspects réglementaires de la recherche, de la collecte et gestion de données • Rédiger un protocole de recherche et d'expérimentation, dans le respect de l'intégrité et l'éthique scientifiques, en veillant aux autorisations institutionnelles et en développant une méthodologie appropriée (approche quantitative, qualitative, mixte...) pour répondre aux objectifs de la recherche • Présenter un projet de thèse d'exercice complet, cohérent et pertinent	UE Recherche

Domaine générique : Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 10 ECTS pour les unités d'enseignement
Université de Toulouse	9 ECTS pour les unités d'enseignement

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif individuel ou collectif : • Identifier les thèmes prioritaires de santé publique afin de sensibiliser la femme/le couple ou un groupe de personnes • Élaborer un projet d'action en promotion de la santé sur des thèmes prioritaires de la santé publique, en déterminant les informations essentielles à transmettre • Appréhender le parcours de soin de la femme, l'enfant et son entourage	UE Santé publique
Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle en établissant une relation adaptée, en assurant sa propre santé et son bien-être	UE ASSOCIEES
Cycle 2 : Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral avec différents interlocuteurs et renforcer son positionnement au sein de l'équipe: • Utiliser des techniques de communications appropriées afin de renforcer les comportements favorables à la santé • Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé lors de situations courantes • Rédiger un document professionnel (documents administratifs, certificats, comptes-rendus...) afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins • Participer à des retours d'expériences des situations difficiles, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de mettre en place des actions d'amélioration des pratiques professionnelles • Mobiliser les compétences non techniques (communication, leadership, prise de décision partagée, conscience de la situation) • Analyser l'impact des facteurs humains en santé sur la sécurité des soins et le travail en équipe • Intégrer le numérique dans l'exercice professionnel	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

• Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer • Participer à l'accueil et à la supervision d'apprenants	
Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Positionner sa pratique dans une approche réflexive et responsable : • Positionner sa pratique dans une approche, éthique, sociétale, économique et environnementale • Élargir ses habiletés intellectuelles permettant de renforcer ses stratégies de mobilisation de connaissances actualisées • Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place, au sein du système de santé, d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels, en gardant un esprit critique • Illustrer l'intérêt, les bénéfices et les risques des thérapies complémentaires	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

Parcours Personnalisé

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement.

Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par le responsable pédagogique.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie...
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

Au 2 ^{ème} cycle	Minimum 12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages
Université de Toulouse	12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages



Demande de création d'une mention de diplôme national

(Hors nomenclatures)

Ce dossier a pour objectif de présenter l'ensemble des éléments permettant la création d'une mention de diplôme national ou d'une formation valant grade de licence/master. Il regroupe à la fois les informations académiques sur la formation ainsi que sur le besoin socio-économique. Il doit servir à éclairer les différents services de la DGESIP sur l'opportunité à l'échelle nationale de la création d'une nouvelle mention vis à vis des mentions existantes.

Type de diplôme	Licence en Sciences pour la Santé – parcours Sciences Infirmières
Niveau de qualification (4 :niveau bac à 8 : doctorat)	6
Intitulé du diplôme	Diplôme d'Etat d'infirmier
Domaine	Santé, soins infirmiers
Établissement (s) / UAI	Université de Toulouse Instituts de formation en soins infirmiers : Albi, Auch, Montauban, Castres/Mazamet, Cahors/Figeac, PREFMS Toulouse, PREMS Saint Gaudens, Croix-Rouge compétence de Toulouse, AEHP d'Occitanie, Rodez, Pamiers, Tarbes/Lourdes et Millau

1 - Stratégie et opportunités

Présenter la dimension stratégique de la demande en lien avec le paysage national et la politique de l'établissement. Sur le plan académique, cette partie doit décrire comment cette nouvelle mention se justifie par rapport aux mentions existantes (aspects complémentaires, mentions proches, parcours de formation, etc). Le (ou les) établissements porteur(s) de cette mention présente sa politique et ses motivations à porter cette création (lien avec sa stratégie de formation, lien avec son Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance COMP, émergence d'un secteur scientifique, lien avec la recherche et l'innovation, etc). Sur le plan de l'insertion professionnelle, cette partie apportera les éléments justifiant de la valeur ajoutée du diplôme au regard du monde socio-économique (Profil de compétences, branches professionnelles concernées, bassin de recrutement). Les enjeux pour l'établissement et ses liens avec des partenaires des secteurs concernés seront présentés (ancrage régional ou national).

(2 pages maximum)



Dans le cadre de l'universitarisation de la formation en soins infirmiers impulsée par le ministère de la Santé et de l'Enseignement supérieur, 14 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de la région Occitanie Ouest seront intégrés à la Licence en Sciences pour la Santé (LSS) de l'Université de Toulouse. L'intégration des IFSI à cette licence s'accompagne d'une refonte de la maquette pédagogique actuelle de la LSS, conduisant à la création de deux parcours : un parcours « sciences de la réadaptation/rééducation médico-technique » et un parcours « sciences infirmières ». Le parcours « sciences infirmières » prévoit l'obtention d'un double diplôme (Licence en Sciences pour la Santé et le Diplôme d'État d'Infirmier), facilitant à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études vers un master. Cela s'inscrit dans un besoin de structurer une filière complète Licence-Master-Doctorat en sciences infirmières, contribuant au développement de la discipline académique qui reste émergente en France, ainsi qu'à la reconnaissance et à la valorisation de la profession.

La LSS repose sur un socle commun d'enseignements aux différentes filières professionnelles des deux parcours, complété par des enseignements avancés spécifiques à une partie des filières, partagés entre 7 filières paramédicales : orthophonie, orthoptie, audioprothèse, psychomotricité, ergothérapie, électroradiologie médicale, pédicurie-podologie, ainsi que les soins infirmiers, actuellement représentés par 3 IFSI ayant participé à une expérimentation menée de 2021 à 2026. La mutualisation de ces enseignements constitue une opportunité majeure pour renforcer les interactions entre les différentes formations, développer une culture commune transdisciplinaire et favoriser l'interprofessionnalité. Cela permettra également une optimisation de la charge de travail des équipes pédagogiques et administratives. Cette maquette met l'accent sur une formation par et pour la recherche tout en respectant les référentiels de chacune des filières.

Les enseignements universitaires qui seront délivrés s'appuient sur les données probantes les plus récentes et sont dispensés par des enseignants-chercheurs ainsi que des professionnels de santé et formateurs accrédités par l'Université de Toulouse. La formation à la recherche par la recherche sera en adéquation avec le nouveau référentiel de formation de la formation des soins infirmiers. Les travaux de recherche du mémoire de fin d'études seront désormais fondés sur le recueil, l'analyse et la compilation de données probantes dans une démarche de revues de littérature. La méthode appliquée est celle recommandée dans la littérature. L'objectif est de renforcer les compétences en raisonnement scientifique des futurs professionnels, ainsi que la qualité et la sécurité des soins dispensés aux patients tout en autonomisant les professionnels dans cette démarche avec des outils opérationnels.

L'attractivité déjà observée de cette double diplomation dans le cadre de l'expérimentation permettra de répondre à des enjeux nationaux de santé pour le parcours « sciences infirmières » comme la pénurie de professionnels de santé, l'évolution des besoins de santé (vieillesse, maladies chroniques, virage ambulatoire) via une formation mise à jour par les dernières données probantes et la montée en compétences de l'evidence-based practice. De plus, le maillage territorial des 14 IFSI ayant accès à ce parcours universitaire pourra répondre aux besoins sanitaires de la région tout en restant ancré au cœur des territoires.

Dans ce contexte, un groupement territorial a été créé associant les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'Université de Toulouse, s'appuyant sur une gouvernance concertée permettant d'assurer la cohérence pédagogique, scientifique et administrative de la formation conduisant au diplôme d'État infirmier niveau licence.

Les modalités de travail reposent sur plusieurs niveaux de coordination :



- Un groupe de travail de gouvernance réunissant les directions des IFSI, les représentants de l'Université (doyen-directeur et directrice administrative du département de médecine, maïeutique et paramédical (DMMP) ; représentants du domaine de la formation et de la vie universitaire ; enseignants-chercheurs en sciences infirmières), les représentants régionaux et de l'ARS. Cette instance a établi la convention tripartite qui régit le fonctionnement, le financement et les rôles et missions de chacune des parties.
- Un groupe de travail pédagogique permettant la mise en œuvre harmonisée du référentiel de formation sur l'ensemble au sein de l'Université de Toulouse et des IFSI du territoire. Ce groupe est constitué des coordonnateurs pédagogiques et/ou directeurs des IFSI, des enseignants-chercheurs en sciences infirmières et de l'ingénieur pédagogique du DMMP. Il permet le développement de la maquette pédagogique composée des structures d'enseignements et de leurs modalités d'évaluation en lien avec le référentiel de formation.
- Un groupe de travail numérique / dématérialisation des examens composé des représentants de l'Université (ingénieurs pédagogiques, enseignant-chercheur de la licence des sciences pour la santé, représentants de la division du numérique de l'Université) et représentants et/ou directeurs des IFSI. Ce groupe vise à optimiser l'organisation des examens, d'assurer la traçabilité des évaluations, de renforcer la sécurisation des épreuves (prévention de la fraude et vérification de l'identité des candidats), de développer et harmoniser les outils numériques utilisés.
- Un groupe de travail scolarité composé des représentants de la scolarité et du domaine de la formation et de la vie universitaire de l'Université, des représentants administratifs et/ou des directeurs des IFSI. Il vise à coordonner les inscriptions pédagogiques, la gestion des dispenses d'enseignement, la validation des études ainsi que des expériences professionnelles et personnelles, la construction et l'organisation des emplois du temps et la diffusion des cours en asynchrone, la modélisation des structures et des M3C et la gestion des notes.

2 - Contexte socio-économique et certification

Seront reportés ici les éléments qui seront particulièrement observés au moment de la concertation avec les représentants des branches concernées pour juger de l'opportunité de la certification, à savoir :

- la réponse de la certification à des besoins socio-économiques identifiés (évolutions des métiers existants, métiers émergents), étayés par des relations avec la/les branches concernées ou entreprises, des diagnostics, etc.,
- le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation,
- la cohérence des emplois visés en insertion immédiate des diplômés avec le niveau de qualification du diplôme,
- l'éventuelle proximité, correspondance ou complémentarité avec des certifications existantes de niveau équivalent dans la même filière,
- des données sur l'insertion lorsqu'elles existent (création issue d'une restructuration notamment)



Indiquez si des évolutions réglementaires, techniques sont apparues.	Référentiel de formation du 20 février 2026 qui répond aux besoins de santé de la population en faisant évoluer la profession, issues de la Loi du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier
Plus value de la certification au regard du panorama des certifications existantes (Certifications similaires ou très proches).	Délivrance du diplôme par les universités à compter de l'année universitaire 2028-2029 : la formation et les compétences seront soutenues par l'Université de Toulouse, institution d'innovation, de recherche de haut niveau permettant la transmission des connaissances. La plus-value de cette double diplomation est avérée au regard des retours des usagers et du suivi des étudiants.
Prérequis nécessaire au suivi de la formation.	Baccalauréat. Les personnes non titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) déposent un dossier de demande de VEEPAP afin d'assurer leur accès à la formation. Il existe un accès spécifique par la voie de la formation professionnelle continue. Le référentiel 2026 prévoit un accès direct en 2A pour les étudiants ayant effectué une première année de PASS et ayant validé 60 ECTS.
Adéquation diplôme/débouchés (prospective, étude sur le marché du travail, volume et dynamique de l'emploi, besoins en compétences).	La création d'un parcours sciences infirmières au sein de la LSS répond à une demande croissante du marché du travail. Cela répond également aux exigences du nouveau référentiel. Le secteur de la santé est marqué par une augmentation continue des besoins en professionnels infirmiers, liée notamment au vieillissement de la population, à la prévalence accrue des maladies chroniques et à l'évolution des parcours de soins. Les enseignements proposés par la LSS autour des 5 domaines de compétences sont en adéquation avec les attentes des évolutions du système de santé. L'obtention d'une vraie licence et non uniquement un grade facilite la poursuite d'études. Cette licence s'intègre au dispositif LMD issu des accords de Bologne. L'employabilité avec les deux diplômes est maximale soit pour exercer la profession soit pour poursuivre les études.
Implication éventuelle d'entreprises et de branches professionnelles.	Le partenariat des IFSI avec des CHU, CH, cliniques, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux permettra la mise à disposition de stages professionnels dans ces différentes structures favorisant l'employabilité post licence. Les professionnels de santé et les établissements participeront aux conseils de perfectionnement et aux jurys semestriels et de DE.
Listez des secteurs et emplois visés en sortie de diplôme.	Secteurs d'activité des infirmières et infirmiers diplômés d'Etat : • Établissements de santé : hôpitaux publics, cliniques privées



	• Secteur médico-social : EHPAD, maisons de retraite, structures pour personnes en situation de handicap • Soins de ville : cabinets libéraux, centres de santé, soins à domicile • Santé publique et prévention : PMI, médecine scolaire, santé au travail • Structures spécialisées : psychiatrie, rééducation, soins de suite et de réadaptation • Organisations humanitaires et ONG (en fonction de l'expérience) Emplois visés : • Infirmier diplômé d'État (IDE) en structure hospitalière ou clinique • Infirmier en soins à domicile • Infirmier en EHPAD ou structure médico-sociale • Infirmier en santé au travail • Infirmier scolaire • Infirmier en psychiatrie • Infirmier libéral (après conditions d'exercice réglementaires)
Partenariat(s) éventuel(s) avec d'autres établissements d'enseignement supérieur du MESR ou d'autres ministères, avec des organismes privés, des réseaux.	Organismes de formation privée : Croix rouge compétente, AEHP Occitanie. Structures de stage : Service Départemental d'Incendie et de Secours, centre de détention pénitentiaire... Réseau : GHT, H2O (recherche au sein du GHT)
Proposition d'intitulés de blocs de compétences spécifiques envisagés.	• Domaine de compétences 1 : Analyser la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre du raisonnement clinique afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en oeuvre (le cas échéant, en utilisant des équipements ou des aides techniques adaptés) • Domaine de compétences 2 : Mettre en oeuvre des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative avec la participation active d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie, en particulier dans le cadre d'une consultation infirmière, en s'appuyant sur des données professionnelles probantes afin de garantir leur qualité et leur sécurité



	• Domaine de compétences 3 : Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, au sein d'un milieu spécifique et notamment dans le cadre d'actions de santé publique • Domaine de compétences 4 : Organiser des activités et des soins adaptés à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie au sein des équipes pluridisciplinaires et développer les compétences des apprenants • Domaine de compétences 5 : Mettre en œuvre des actions de développement de compétences et la production de documents (articles professionnels, synthèses, rapports d'expertise) dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles
--	--

3 - Présentation de la formation

Cette partie sera consacrée aux informations relatives à l'organisation pédagogique de la formation et au respect du cadre national des formations. Ces informations permettront d'évaluer et de valoriser les spécificités pédagogiques du projet.

Intitulé des parcours (si pertinent).	Diplôme d'Etat Infirmier + Licence en Sciences pour la Santé, parcours sciences infirmières
Modalités d'enseignement / pédagogiques (mutualisation, flexibilité, FI/FC, apprentissage, APC, plateformes techniques, etc).	• La formation s'articule autour de 3 types d'UE : Socles communs à l'ensemble des filières, Avancées pour une partie des filières, Métiers pour la filière infirmière uniquement • Mutualisation des enseignants avec 6 autres filières paramédicales pour les unités d'enseignements socles et avancées • Modalités d'enseignements multiples (cours magistraux, enseignements pratiques et dirigés, simulation) présentiels, distanciels, synchrones et asynchrones • Formation destinée aux étudiants de FI ou FC • Utilisation de la plateforme Moodle pour le dépôt des cours et les examens dématérialisés • La formation est basée sur une approche par compétence pour obtenir les 15 compétences infirmières attendues en fin de formation



	- La formation est basée sur l'alternance intégrative avec des apports académiques principalement par l'université mais pas uniquement, des apports professionnalisants et des stages - Les UE socles et avancées sont principalement faites par l'université et les UE sont réalisées et organisées par les IFSI. L'université est en appui en fonction des besoins (intervenants, ressources...)
Démarche d'amélioration continue de la formation	- Un Conseil de perfectionnement biannuel est organisé par année de formation en présence des représentants des IFSI, des usagers, des établissements recevant des étudiants en stage, des professionnels de santé tuteur de stage et des enseignants participants à la formation. - Des enquêtes étudiante et enseignante sont organisées par semestre tous les ans dans toutes les années. - Des retours concernant les examens sont demandés auprès des étudiants systématiquement après chaque examen.
Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation.	Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG ; Indiquer leur section CNU 2 MCF section 92 - PU/PH ou MCU/PH de différentes sections de médecine (500 membres sont rattachés au DMMP) - MCF et PU en sciences humaines et sociales 150 Formateurs d'IFSI - Cliniciens et praticiens hospitaliers
Volume horaire de la formation.	Le cadre national du référentiel est déployé dans sa globalité dans la maquette pédagogique en respectant les éléments du texte. Le cadre de consolidation du référentiel et les UE libres sont intégrées dans la maquette globale. Enseignement théorique : 1 890 h –114 ECTS Enseignement clinique : 2 310 h –66 ECTS Dont 66 semaines de stage sur les 3 années. Le parcours de stage s'effectuera comme suit : - S1 : 5 semaines + 1 semaine de simulation - S2 : 5 semaines + 1 semaine de simulation - S3 : 12 semaines + 1 semaine de simulation - S4 : 12 semaines + 1 semaine de simulation - S5 : 13 semaines + 1 semaine de simulation - S6 : 13 semaines + 1 semaine de simulation - Une alternance en miroir a été créée au regard de l'offre de place disponible sur les terrains de stage



Effectifs attendus.	À terme après le plein déploiement de la réingénierie 4033 étudiants	
Montants d'inscription envisagés.	Formation initiale : 178 € (tarif réduit 118 €)	
Lieu(x) de formation.	• Faculté de santé, 133 route de Narbonne 31400 Toulouse • IFSI d'Albi, d'Auch, de Montauban, de Castres/Mazamet, de Cahors/Figeac, du PREFMS Toulouse, du PREMS Saint Gaudens, de la Croix-Rouge de Toulouse, de l'AEHP d'Occitanie, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes/Lourdes, de Millau • ITSims, CHU Purpan Bâtiment Raymonde Fournet, Place du Dr Baylac 1300 Toulouse	
Adossement recherche (unité de recherche, contenu et activités pédagogiques, etc).	• Adossement au futur département des sciences infirmières en lien avec différents laboratoires de recherche : - Centre de recherche en santé des populations (CERPOP – UMR Inserm 1295) - Education, Formation, Travail, Savoirs (EFTS – UMR 2016 CNRS) • Les UE dédiées à la recherche s'étendent sur les trois années de formation au sein du domaine E. Ainsi l'initiation et l'acculturation à la recherche se fait dès le semestre 1. Elles comprennent à la fois des enseignements socles et avancés, partagés avec l'autre parcours, ainsi que des enseignements professionnels orientés vers la recherche. • Intitulés des UE : ○ UE E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes (Environnement de la recherche en santé) ○ UE E.2 Langue vivante (Anglais) ○ UE E.3 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes (Méthodes universitaires) ○ UE-A48 Méthodes de recherche ○ UE-A51 Statistiques ○ UE-A52 Evaluation et analyse de la recherche ○ E1.S1-S6 Recherche et démarche scientifique en Sciences infirmières	
Internationalisation de la formation (partenariats, échanges, activités pédagogiques spécifiques).	• Echanges ERASMUS	



4 – Dimensions particulières

Cette partie présente comment l'établissement mettra en œuvre au sein de la formation différentes dimensions complémentaires.

Dispositifs d'accompagnement de l'étudiant (politique sociale, handicap, engagement étudiant, adaptations diverses, ...)	Mise à disposition par l'Université de Toulouse des services étudiants (santé, orientation, handicap, vie étudiante). La faculté de santé a créé la Commission du bien-être des étudiants spécifique aux étudiants en santé. Pour répondre à certaines problématiques qui leur sont propres. Le pôle handicap étudiant peut être sollicité pour obtenir des aménagements des études.
Prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale (RSE).	Enseignements à la transition Ecologique et Sociale ainsi qu'à la santé environnementale (notamment le concept One Health dans l'UE santé publique)
Prise en compte de la conception universelle ¹ en lien avec les activités visées par le diplôme (accessibilité).	• Suivi pédagogique personnalisé afin d'identifier les forces et les points à renforcer pour chaque étudiant ainsi que la progression au cours de la formation ; • Séances de soutien ou de renforcement en petits groupes pour travailler sur les difficultés identifiées • Evaluations formatives régulières permettant de faire le point avant les évaluations finales et d'ajuster le parcours • Accompagnement à la construction du projet professionnel, avec possibilité de personnaliser le parcours dès le semestre 4 • Dispositifs de tutorat pour favoriser l'intégration, l'autonomie et l'engagement dans la formation ; • Aménagements pour étudiants en situation de handicap (exemple : tiers temps pour les examens) • Accès aux services de santé universitaires.
Autres éléments pouvant être utiles à l'expertise.	Une UE sur les violences sexistes et sexuelles est obligatoire pour tous les étudiants de la faculté de santé. Une UE sur les compétences numériques a été créée. Le cadre national prévoit 75% de la formation et 25% relève des choix pédagogiques du groupement et les UE libres choisies par les étudiants.

¹ Définition juridique : "La conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale." (Articles 2, 3, 4f de la Convention internationale des Droits des personnes handicapées ratifiée par la France et l'Union européenne).



	Un service sanitaire interprofessionnel est organisé par la faculté de santé. Les apports asynchrones seront mis en œuvre afin de désynchroniser les IFSI de Toulouse et préserver le potentiel de stage local. Les modalités de contrôle de connaissances et des compétences telles que définies à ce jour sont présentées dans l'annexe correspondante
--	---

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (**date et signature**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCRÉDITÉS (**le cas échéant, signature**) :



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION

Université Toulouse - UFR Santé (Faculté de Santé) - Département MMP (Médecine Maïeutique Paramédical) - CFUO

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Centre de Formation Universitaire en Orthophonie

III - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

- 45 étudiants
- recrutement national
- bacheliers, ré-orientation d'études, reconversion professionnelle

IV - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

- Financiers : entrées théoriques : frais de candidature aux vœux Parcoursup (soit 80€ par candidat non boursier - 73600€ en 2026) - droits d'inscription des étudiants (soit 530€ par étudiant de formation initiale et 7000€ par étudiant de formation continue) - dotation ministérielle par étudiant en santé dont le montant nous est inconnu à ce jour.
- Humains : 2MCF à 1ETP (rattachés au département MMP donc enseignements mutualisés avec les autres parcours du département), 1 CDI enseignant formateur à 0,5ETP, 1BIATSS à 1ETP
- Locaux : 1 bureau pour les 4 membres de l'équipe pédagogique du CFUO - salles de cours communes aux formations en santé d'UT (soit généralement 5 salles de cours pour 50 personnes) – 4 amphithéâtres pour les enseignements mutualisés de la LSS (Licence Sciences pour la Santé) - 1 secrétariat partagé par les formations paramédicales d'UT.

V - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Florence LIAUNET - orthophoniste en CDI enseignant formateur à mi-temps

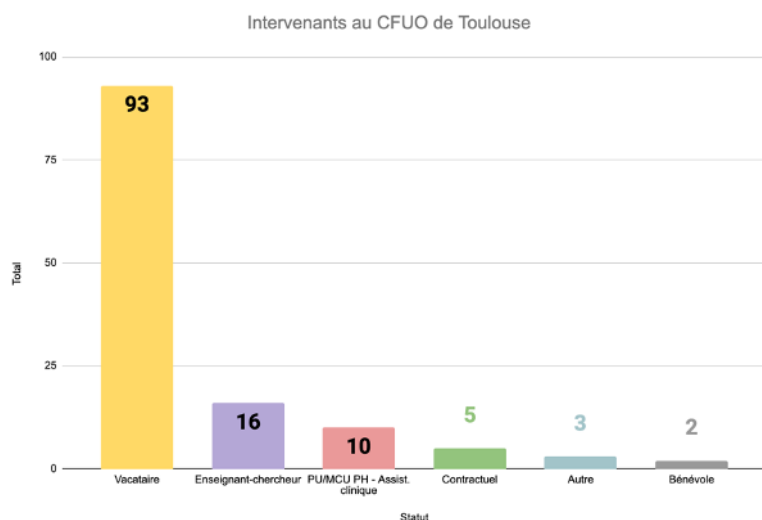
VI - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Lola Danet - orthophoniste, MCF en section CNU 91, responsable du parcours recherche

Mathieu Balaguer - orthophoniste, MCF en section CNU 91, responsable du parcours clinique

Virginie Woisard - phoniatre, PH

129 intervenants de diverses disciplines dont plus de 50% sont des professionnels de santé



VII - EVOLUTIONS MAJEURES DE LA FORMATION RENOVEE

Re-distribution des enseignements, notamment introduction d'enseignements pratiques dès la 1^{ère} année - diminution des volumes horaires - intégration effective à la LSS (mutualisations et double cursus cycle licence), double cursus en cycle master (Master RARE - Recherche Appliquée en REadaptation)

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Semestres 1 à 6 (1^{er} cycle de formation)

Merci de compléter le tableau joint

- Semestres 7 à 10 (2^{ème} cycle de formation)

Merci de fournir une projection sur les années suivantes

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

*Permanences hebdomadaires d'un membre de l'équipe pédagogique pour accompagnement individuel à la demande des étudiants - possibilité de rendez-vous individuels à la demande des étudiants en dehors de ces jours de permanence

*Réunions mensuelles avec les délégué-e-s des 5 promotions pour remontée des questions, difficultés et transmission directe d'informations

*Réunions semestrielles avec chacune des promotions

*Réunions trimestrielles avec les étudiants volontaires de 3A,4A et 5A pour partage de situations cliniques complexes

*Utilisation des moyens pédagogiques et numériques d'échanges (plateforme pédagogique Moodle) avec espaces communs par promotion et à l'ensemble des étudiants en orthophonie, forums d'échanges entre étudiants et formateurs...

*Accompagnement individualisé à la demande pour les étudiants en RSE et avec situation de handicap - selon les besoins, mise en place d'un tutorat pédagogique.

X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants.

*Enquêtes semestrielles en ligne auprès des étudiants - données qualitatives et quantitatives

*Enquête semestrielle en ligne (à mettre en place en 2027) auprès des enseignants

*Conseil de perfectionnement

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

CHU, Laboratoires de recherche toulousains, CFUO de Montpellier, CCFUO (Collège des Centres de Formation Universitaire en Orthophonie), Syndicat professionnel (FNO et SOROCC), Syndicat étudiant (FNEO et ATEO)

XII – AVIS DES INSTANCES

Joindre :

- 1- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- 2- Délibération du conseil d'administration

Dossier à déposer sur l'application FRESQ